

Championnat de France d'Agility 2017

Modalités de participation

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Championnat de France d'Agility.

1. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif territorial, le CTT transmettra le dossier complet des personnes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis Devins
56 rue des Tilleuls
57100 MANOM

avec :

- a) Pour chaque sélectionné qui accepte sa sélection : la feuille d'acceptation de participation dûment complétée et signée par le participant, ou par son responsable légal s'il s'agit d'un mineur.
- b) Pour chaque sélectionné qui refuse sa sélection : la feuille de refus de participation dûment complétée et signée par le participant, ou par son responsable légal s'il s'agit d'un mineur.

2. Transmission des paiements

Le CTT transmettra aussi un dossier des personnes remplissant les conditions de participation à :

Christelle Marchand
2 rue de la Forge
72500 LUCEAU

avec :

Un chèque de 20 euros à l'ordre de « CEACUT-CF 2017 ». Noter au dos du chèque le nom du participant pour chaque sélectionné. Aucun remboursement n'est effectué après réception des dossiers.

3. Quotas

Les quotas 2017 sont calculés selon les anciennes régionales, sans tenir compte de la mise en place des nouvelles territoriales.

Le tableau sur les pages suivantes donne les quotas pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés pour chaque régionale au prorata du nombre de licences actives en 2016. Un quota minimal de 1 chien est appliqué dès que la catégorie comporte au moins une licence active dans la régionale.

Lorsque l'ancienne régionale réunit plusieurs nouvelles territoriales, seront sélectionnés aussi, pour chaque nouvelle territoriale, le premier chien dans chaque catégorie si cette territoriale n'est pas déjà représentée dans la sélection par quota. Ces chiens sont sélectionnés hors quota.

Lorsque le quota dans une catégorie n'est pas rempli à un niveau donné (2e ou 3e degré), le quota peut être reporté sur l'autre niveau. Il n'est pas possible de reporter un quota non rempli dans une catégorie sur une autre catégorie (*Décision de la CNEAC du 4 novembre 2015*).

Exemple :

		Catégorie A	
		2e degré	3e degré
Quota :		4	3
Nombre de chiens remplissant les conditions de sélection :		8	1
Nombre de chiens sélectionnés :		4	1
Quota non-utilisé :		0	2
Report de quota :		2	0
Nombre additionnel de chiens sélectionnés :		2	0
Nombre total de chiens sélectionnés :		6	1

Version	Commentaires
2017-02-22.odt	Version préliminaire
2017-02-23.doc	Quotas calculés par GTIL
Version actuelle	Correction CP